



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 3 octobre 2022 à 20 h 1, à laquelle étaient présents :

Mme Adèle Beauregard, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire  
Sébastien Lebel, conseiller  
Jacques Loiselle, conseiller

196-10-22                    Services offerts à la municipalité de Duhamel-Ouest pour la bibliothèque, aréna et cimetière pour les années 2020 et 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel-Ouest n'a pas de services de bibliothèque, aréna et cimetière et que les citoyens utilisent les services de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE malgré qu'il n'y eût pas d'entente officielle entre les deux municipalités, la municipalité de Duhamel-Ouest versait un montant forfaitaire de 45 000 \$ par année pour ces services jusqu'en 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE pour les années 2020 et 2021, il n'y a eu aucun encaissement par la Ville de Ville-Marie pour les services qui ont été offerts à la population de Duhamel-Ouest et peu de discussion entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Ville-Marie et de la municipalité de Duhamel-Ouest de s'entendre sur les services municipaux partagés et qu'un comité municipal représenté par des membres des deux parties a été créé afin de poursuivre les discussions;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des deux municipalités de régulariser la situation financière pour les années 2020 et 2021 et qu'il est proposé par le comité municipal de régler celle-ci par le versement de montants forfaitaires de 45 000 \$ par année par la municipalité de Duhamel-Ouest, comme les années antérieures, pour l'utilisation de la bibliothèque, de l'aréna, et du cimetière afin de permettre d'entamer les discussions pour les années suivantes;

CONSIDÉRANT QUE ces paiements de montants forfaitaires pour les années 2020 et 2021 n'auront aucune incidence sur les négociations des années suivantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE facturer un montant annuel de 45 000 \$ pour chacune des années 2020 et 2021 à la municipalité de Duhamel Ouest pour les services de bibliothèque, aréna et cimetière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE AUTHENTIQUE

Ce 5 octobre 2022.



Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

La résolution prend effet à la fin de la séance au cours de laquelle elle a été adoptée.